Niveau(x) d'enseignement : 1 Numéro EDUQ : 9570208
Centre d'intérêt : 320

Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec.

Avis du CPIQ sur la formation des enseignants en adaptation scolaire. -- Montréal : CPIQ, [1994].
15 f. ; 29 cm.

"20 janvier 1994".

Descripteur(s) : Formation des enseignants * Adaptation scolaire * Politique gouvernementale * Compétence de l'enseignant * Education préscolaire * Primaire (Ordre d'enseignement) * Secondaire (Ordre d'enseignement)

Les commentaires particuliers du CPIQ concernent trois points précis : 1- le contexte social, scolaire et le rôle des enseignants en adaptation scolaire; 2- l'orientation générale et les principes directeurs qui doivent soutenir la formation des enseignants en adaptation scolaire; 3- les compétences professionnelles attendues des enseignants en adaptation scolaire. Recommandations à la fin du document.

MFN: 3093

AVIS DU CPIQ
SUR LA FORMATION DES ENSEIGNANTS EN ADAPTATION SCOLAIRE

CONSEIL PÉDAGOGIQUE
INTERDISCIPLINAIRE
DU QUÉBEC

AVANT PROPOS

Cet avis du Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec (CPIQ) tient compte des recommandations exprimées dans plusieurs avis antérieurs [1] sur les standards de formation des enseignants [2].

De plus, un comité de travail formé de représentants et représentantes des associations membres du CPIQ a analysé le document de consultation ministériel et a fait des recommandations particulières que nous retrouvons dans le texte de cet avis.

Avertissement :

Compte tenu des délais requis pour produire cet avis, le texte n'a pu être révisé et l'analyse développée tel que nous l'aurions souhaité et le conseil d'administration du CPIQ n'a pu se prononcer officiellement sur ce document. Cet avis n'a donc pour but que de contribuer de façon fonctionnelle à la réflexion sur les orientations ministérielles pour renouveler la formation des enseignants en adaptation scolaire.

(1) Avis du CPIQ sur les standards de formation des enseignants et enseignantes du secondaire en formation générale, 13 février 1991 et 15 mars 1991.

Avis du CPIQ sur les standards de formation des enseignants au préscolaire et au primaire, 20 mai 1993.

(2) Le masculin est utilisé dans le texte à titre épicène.

TABLE DES MATIÈRES

I . COMMENTAIRES GÉNÉRAUX DU CPIQ 3

II . COMMENTAIRES PARTICULIERS SUR LE DOCUMENT 4

INTRODUCTION 4

CHAPITRE I . LE CONTEXTE SOCIAL, SCOLAIRE ET LE RÔLE DES ENSEIGNANTS EN ADAPTATION SCOLAIRE 4

1 . Le contexte social des années 90 4
2 . Le contexte scolaire et les grands encadrements pédagogiques 4
3 . Le rôle des enseignants en adaptation scolaire 6

CHAPITRE II . L'ORIENTATION GÉNÉRALE ET LES PRINCIPES DIRECTEURS 7

1 . L'orientation générale : une formation de pédagogue enrichie d'une formation spécialisée 7
2 . Les principes directeurs 8
3 . L'aménagement du programme de formation initiale 9

CHAPITRE III . LES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES ATTENDUES 10

1 . Les fondements de l'éducation 10
2 . L'intervention pédagogique 10
3 . L'éthique et le développement professionnel 12

CONCLUSION 12

III . RECOMMANDATIONS DU CPIQ 13

I . COMMENTAIRES GÉNÉRAUX DU CPIQ

Le document de consultation est général clair et de bonne facture quoique plusieurs de ses parties, qui reflètent une certaine utopie concernant les objectifs de formation, seront signalées dans l'analyse du texte.

Le texte montre aussi beaucoup de cohérence avec la politique de l'adaptation scolaire et les règlements existants (respect du droit de l'enfant et des droits et responsabilités des parents).

Plusieurs points essentiels cependant n'apparaissent pas ou sont à peine abordés dans le document :
- les liens entre la formation initiale et la formation continue qui doit jouer un rôle complémentaire important en adaptation scolaire;
- les rôles et fonctions de l'enseignant en adaptation scolaire qui mériteraient d'être nommés et décrits au moins de façon sommaire;
- la distinction entre les difficultés d'apprentissage éprouvées par les enfants de familles nouvellement arrivées au pays et celles des autres enfants;
- la nécessaire mutation pédagogique que l'apport des sciences cognitives impose, en particulier en adaptation scolaire.

De plus le document n'aborde pas la question délicate des droits individuels des élèves en difficulté ou en trouble d'apprentissage qui sont confrontés à ceux des autres élèves lors du maintien des élèves en difficulté dans les classes régulières. Les futurs enseignants devraient pourtant être très préparés à cette problématique.

Par ailleurs, ce document, pas plus que les précédents documents de consultation, ne précise, ne serait-ce qu'à titre indicatif, la durée « normale » de cette formation initiale. Cela éviterait des malentendus et des mauvaises interprétations existant actuellement dans le réseau scolaire et dans celui des faculté des sciences de l'éducation.

Enfin, ce renouveau de la formation des enseignants en adaptation scolaire ne semble pas harmonisé avec les autres formations des enseignants du secteur régulier. Ce point, comme plusieurs qui précèdent, feront l'objet de recommandations à la fin de cet avis.

II . COMMENTAIRES PARTICULIERS SUR LE DOCUMENT

INTRODUCTION

Le texte traduit bien le contexte dans lequel s'inscrit le sujet du document de consultation présenté aux intervenants du réseau scolaire.

CHAPITRE I . LE CONTEXTE SOCIAL, SCOLAIRE ET LE RÔLE DES ENSEIGNANTS EN ADAPTATION SCOLAIRE

1 . Le contexte social des années 90

1.1 L'évolution de la société

Le texte semble sous-estimer la véritable mutation sociale que vivent les sociétés et les pays dits « développés » qui impose non seulement des changements mais une mutation de l'enseignement, de la pédagogie et de l'organisation scolaire.

Il est essentiel que l'université et les milieux de formation des enseignants prennent conscience de cette mutation et adoptent les programmes de formation en conséquence.

2 . Le contexte scolaire et les grands encadrements pédagogiques

Les enseignants doivent être préparés non pas à mieux faire mais à faire autrement. L'apport des sciences cognitives, particulièrement applicables en adaptation scolaire pourra à cet effet modifier non seulement les approches mais aussi l'impact de l'enseignement sur cette clientèle scolaire.

De plus, il est bon d'insister sur l'importance de maîtriser les nouvelles technologies de l'information dans la perspective d'une meilleure adaptation aux besoins des élèves.

L'appauvrissement important de la population oblige par ailleurs que le futur enseignant soit confronté, durant sa formation, à divers milieux sociaux et en particulier les milieux défavorisés.

Le texte souligne, ce qui est essentiel, la nécessaire attitude d'accueil, d'ouverture et de tolérance que doit manifester le (futur) enseignant à l'égard d'élèves ayant des difficultés ou des troubles d'apprentissage. C'est une véritable affinité que l'enseignant en adaptation doit éprouver à l'égard de cette clientèle étudiante.

2.1 La loi sur l'instruction publique

Il est essentiel de donner au futur enseignant, en plus des données indiquées dans le texte, une véritable connaissance des droits et obligations des jeunes selon les diverses lois qui les concernent comme la loi sur la protection de la jeunesse et la loi sur les jeunes contrevenants.

De plus, le plan d'intervention pédagogique est plus qu'une obligation légale : il est essentiel pour les interventions de l'enseignant en adaptation scolaire. C'est pourquoi ce plan d'intervention pédagogique doit non seulement être expliqué mais aussi bien compris et bien intégré par le futur enseignant. Ce document ne doit donc pas être vu comme une planification ou une contrainte de type administratif mais comme un guide d'appui ou comme l'aboutissement d'une démarche d'analyse et d'ajustement, essentiel autant pour les parents (qui doivent y contribuer) que pour l'enseignant qui en est le maître d'oeuvre.

2.2 Les régimes pédagogiques et les programmes d'études

Les régimes pédagogiques doivent permettre une très grande souplesse d'adaptation et, par exemple, permettre des rythmes d'acquisition des apprentissages sur plusieurs années.
Ils doivent aussi permettre d'établir des liens pertinents entre les différentes classes en adaptation scolaire et l'insertion sociale et professionnelle.

2.3 La politique de l'adaptation scolaire et sa mise en oeuvre

Force est de constater, dans le réseau scolaire, un manque évident de ressources humaines, matérielles et financières pour mettre en oeuvre effectivement la politique de l'adaptation scolaire et offrir des services éducatifs adaptés aux besoins de cette clientèle.

De plus, au niveau d'un établissement scolaire, l'ouverture à la différence oblige à développer et à intégrer différentes stratégies de gestion pédagogique et d'enseignement. À cet effet, la formule du **« plan d'enseignement personnalisé »** (P.E.P.) développé dans certains milieux scolaires mérite d'être étendue.
Enfin, comme intervenants de première ligne, tous les enseignants doivent être en mesure et avoir la compétence de déceler les difficultés potentielles d'apprentissage.

2.4 Le contexte de l'adaptation scolaire et sa population

Le système scolaire doit éviter de catégoriser à l'extrême les élèves en adaptation scolaire.

De plus, les intervenants du terrain doivent reconnaître qu'il est difficile de maintenir, dans les classes régulières, les élèves en adaptation scolaire au primaire. Au secondaire, cette tâche devient quasi impossible et même nuisible. En effet, il n'y a pas de réelle insertion sociale pour les élèves ayant des troubles d'apprentissage mais plutôt un écart de plus en plus évident avec les élèves réguliers qui s'accompagne, à l'adolescence, de préjugés très coriaces. Il faut reconnaître que des préjugés se développent à l'adolescence même entre des élèves de classes régulières. Dans ce contexte l'insertion et la scolarisation des élèves en cheminement particulier temporaire semble être la seule envisageable.

Par ailleurs, il faut insister pour que les classements et les évaluations des élèves soient effectués en consultation avec les parents, dans la perspective du plan d'intervention personnalisé. De plus, la progression de l'élève doit être respectée, continue et assurée à travers la scolarité du primaire, voire du secondaire.

3 . **Le rôle des enseignants en adaptation scolaire**

C'est dans cette partie du texte que devraient être clairement décrits et expliqués les différents rôles, fonctions et types d'intervention des enseignants en adaptation scolaire par rapport aux enseignants réguliers et la nécessaire collaboration qui doit exister entre eux.

Il est bon de rappeler l'importance de bien préparer les enseignants à déceler de façon efficace les troubles d'apprentissage. Par exemple : établir la différence entre le trouble spécifique d'apprentissage et les autres handicaps intellectuel, sensoriel, visuel, auditif, etc.

En corollaire, il est essentiel que les enseignants puissent développer et démontrer des habiletés, des pratiques et des attitudes positives à l'égard des élèves ayant des troubles d'apprentissage et de leur potentiel.

CHAPITRE 2 . L'ORIENTATION GÉNÉRALE ET LES PRINCIPES DIRECTEURS

1 . L'orientation générale : une formation de pédagogue enrichie d'une formation spécialisée

L'enseignant spécialisé en adaptation scolaire doit être considéré, ni plus ni moins, comme l'équivalent d'un enseignant généraliste au préscolaire ou au primaire, ou encore d'un enseignant spécialiste au primaire ou au secondaire.

Cependant, comme pour l'exercice de la profession enseignante en général, c'est une solide formation pédagogique qui doit précéder la maîtrise d'interventions spécialisées selon les catégories de disciplines ou de clientèles scolaires.

La formation initiale de l'enseignant en adaptation scolaire doit lui permettre d'intervenir auprès de la grande majorité des élèves c'est à dire auprès des catégories d'élèves avec des troubles d'apprentissages les plus répandus. La formation continue permettra, par la suite, de spécialiser les enseignants intéressés à intervenir auprès d'élèves ayant des troubles d'apprentissage plus rares.

2 . Les principes directeurs

Les texte reflète plutôt adéquatement les principes qui doivent soutenir une telle formation. Cependant certaines remarques particulières méritent d'être exprimées sur certains points.

2.1 Une formation à caractère professionnelle

Le texte est adéquat.

2.2 Une solide culture générale

L'absence des arts dans cette culture générale est remarquable et ne se justifie pas compte tenue de leur énorme potentiel éducatis par l'expression visuelle, verbale, dramatique, etc.

2.3 Une formation qui tient compte du développement personnel

Certaines qualités et attitudes personnelles à développer sont essentielle comme : la capacité d'adaptation et d'accueil en regard des élèves ayant des difficultés ou des troubles d'apprentissage.

Le futur enseignant doit aussi prendre conscience qu'il n'a pas à changer ou à normaliser un élève avant d'intervenir auprès de lui.

Il faut aussi considérer que la formation continue est essentielle à la formation en adaptation scolaire mais qu'elle est difficile à rendre accessible, compte tenu des limites financières des milieux scolaires et de son caractère facultatif qui laisse ultimement à l'enseignant la décision de la suivre ou non.

De plus, le contexte social a accepté la nouvelle réalité de la famille monoparentale et des besoins afférents. Dans le milieu scolaire, le ressourcement continu du personnel s'impose alors que la capacité de renouvellement des enseignants devient prioritaire mais que, d'autre part, leur capacité de faire des études et des recherches devient presque impossible compte tenu de l'augmentation des contraintes et des exigences de leur profession.

2.4 Une formation pratique

La nécessité de réserver 700 heures de formation pratique durant la formation initiale est un net progrés par rapport à la situation actuelle et passée.
Cette formation, qui doit s'insérer dès les débuts de la formation doit permettre des contacts avec différentes catégories d'élèves pour donner une certaine polyvalence au futur enseignant et lui permettre de reconnaître ses affinités avec chacun des groupes.

Cette formation pratique doit montrer un maximum de cohérence et d'harmonisation avec la formation pédagogique théorique.

2.5 Une formation intégrée

La formation initiale doit insister sur la connaissance de soi-même et donc fournir aux enseignants des outils pour mieux se connaître et mieux comprendre ainsi leur attitude envers les autres.

2.6 Une formation spécialisée

Dans cet ensemble initial de « compétences de base », la priorité vers des compétences requises par 90 % des élèves semble judicieux et adéquat, quitte à la compléter par une formation spécialisée, tel que déjà signalé, par la formation continue.

3 . **L'aménagement du programme de formation initiale**

Tel que pour les autres profits de formation d'enseignants, le CPIQ recommande 4 années de formation et la possibilité d'une 5e année de stage (1) donnant droit au permis d'enseignement, avec abolition des années de probation. C'est au milieu scolaire d'accueil d'aménager et de faciliter l'insertion professionnelle des nouveaux enseignants diplômés et qualifiés pour exercer leur profession.

(1) Voir les avis antérieurs du CPIQ déjà mentionnés.

CHAPITRE 3 . LES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES ATTENDUES

1 . Les fondements de l'éducation

Compte tenu des délais, le CPIQ n'a pu effectuer une analyse approfondie de cette partie du texte qui paraît cependant très succinte et qui nécessiterait une réflexion beaucoup plus approfondie (1). Le CPIQ aborde actuellement ce sujet dans la perspective du 3e Forum sur les fondements de l'éducation qu'il organise les 12, 13 et 14 mai 1994.

Dans ce contexte, et tel que le CPIQ l'exprime depuis 1987, les visées de la formation du jeune devraient avoir été établies avant d'aborder la formation initiale des enseignants.

2 . L'intervention pédagogique

2.1 Les compétences relatives aux caractéristiques des élèves

La formation des futurs enseignants doit les préparer à intervenir tant auprès des enfants que des adolescents selon leurs caractéristiques propres. Il faut considérer aussi que les habiletés des enseignants ne peuvent aller au-delà de leurs compétences ni de leurs responsabilités.
Rappelons encore que les enseignants doivent être très bien formés pour dépister, chez leurs élèves, des difficultés ou des troubles d'apprentissage.

2.2 Les compétences relatives aux disciplines à enseigner

Il est pratiquement impossible en formation initiale, de préparer les enseignants également et adéquatement pour tous les niveaux d'enseignement en plus de les préparer aux différentes catégories d'élèves.
C'est pourquoi, le complément de formation requis pour certaines catégories d'élèves pourrait s'obtenir par des options (spécialisation) en formation initiale et (ou) en formation continue ou par du perfectionnement spécialisé, et selon les besoins, dans le cadre de la formation continue.

(1) Voir à titre de référence l'avis et le document du CPIQ :
« Apprendre pour vivre »

Pour l'éducation physique, la langue seconde et les arts, les spécialistes disciplinaires formés pour l'adaptation scolaire doivent être privilégiés.

Dans le texte de la page 39 : Connaissances, il faudrait ajouter, là où elle n'est pas indiquée, la démarche pédagogique en plus de la connaissance des contenus.

Quant aux exigences indiquées à la page 40 (à la suite des habiletés), elles apparaissent comme inapplicables et inadéquates dans le contexte de l'adaptation scolaire.

2.4 Les compétences relatives à la gestion de la classe

Les habiletés telles que décrites à la page 44 du document relèvent de l'utopie. Elles mériteraient d'être reformulées de façon plus réaliste comme par exemple, des objectifs à poursuivre.

Par ailleurs, il semble important que l'enseignant s'efforce de développer chez l'élève une attitude favorable à l'apprentissage, de promouvoir son autonomie et de le responsabiliser.

2.5 Les compétences relatives à l'évaluation

Il semble essentiel de favoriser l'approche de la formule du « plan d'enseignement personnalisé » qui s'inspire, pour un usage individualisé, de certains objectifs de programmes.

De plus, il est nécessaire de favoriser l'utilisation de modèles d'analyse diversifiés.

Enfin, il faut réviser et adapter les évaluations formative et sommative en fonction des habiletés cognitives réellement concernées par les apprentissages.

2.6 Les compétences relatives à la collaboration et au travail d'équipe

Il est important d'aborder et de parler de cette réalité de façon concrète et réaliste, en mettant d'ailleurs à profit la formation pratique. C'est pourquoi il faut accentuer, promouvoir et multiplier les échanges et les interrelations entre le milieu universitaire de formation et le milieu scolaire d'intervention.

3 . L'éthique et le développement professionnel

La formation doit permettre au futur enseignant de clarifier ses propres valeurs et sa propre éthique professionnelle.

Quant à l'énumération et à la formulation des compétences à acquérir par les futurs enseignants, elles sont le reflet d'une certaine utopie (voire d'une utopie certaine!) et au moins le résultat de l'oeuvre d'une vie entière. Reformulés comme des objectifs à poursuivre, elles montreraient un caractère plus réaliste.

De plus, quand la réussite scolaire et la réussite éducative ne sont pas clairement définies, comme dans le texte du document, elles devraient concerner non plus un grand nombre d'élèves mais tous les élèves en adaptation scolaire.

CONCLUSION

Le texte de conclusion reflète adéquatement les parties précédentes du document.

III . RECOMMANDATIONS DU CPIQ

Voici les recommandations extraites de ce présent avis et énumérées selon l'ordre des contenus du document de consultation.

1 . Que l'harmonisation des formations initiales soit effectuée après la ronde des consultations sectorielles et que les ajustements nécessaires soient apportés.

2 . Que le ministère de l'Éducation prévoit des ajustements aux contenus de ces formations dès que les visées, les objectifs et les profils de formation des jeunes seront déterminés.

3 . Que les rôles, fonctions et types d'intervention des enseignants en adaptation scolaires soient clairement définis.

4 . Que la nécessaire mutation pédagogique et l'apport des sciences cognitives soient clairement intégrés comme composantes des programmes de formation initiale.

5 . Que la durée et la séquence normale des contenus de la formation initiale soient clairement indiqués.

6 . Que l'attitude d'accueil, d'ouverture et de tolérance des futurs enseignants soit considérée comme essentielle pour la réussite de leur formation initiale.

7 . Que les futurs enseignants soient très bien informés des lois et règlements concernant les élèves en adaptation scolaire et les jeunes en général.

8 . Que la formule du plan d'enseignement personnalisé (P.E.P.) soit très bien expliquée aux futurs enseignants.

9 . Que les futurs enseignants soient en mesure de développer leur capacité et de déceler et de reconnaître les difficultés d'apprentissage de leurs élèves.

10 . Que les futurs enseignants soient en mesure d'élaborer, en collaboration étroite avec les parents, les plans d'intervention personnalisés et de les ajuster conjointement lorsque nécessaire.

11 . Que l'enseignant en adaptation scolaire ait une formation pédagogique de base et une formation spécialisée équivalente à celle requise pour les autres secteurs d'enseignement.

12 . Que la formation initiale permette à l'enseignant d'intervenir auprès de la grande majorité des élèvesen adaptation scolaire.

13 . Que la formation continue permette une spécialisation supplémentaire pour des clientèles très particulières.

14 . Que les arts fassent partie de la culture générale développée en formation initiale.

15 . Que la formation pratique permette au futur enseignant de le mettre en contact avec des élèves de différents groupes sociaux et en particulier ceux des milieux défavorisés.

16 . Que la connaissance de soi même soit considérée, par le futur enseignant, comme une des conditions de sa réussite professionnelle ultérieure.

17 . Que la formation initiale s'étende sur quatre années d'études théoriques et de pratiques, éventuellement complétées par une année complète de stage avec pleine tache d'enseignement.

18 . Que la formation initiale prépare les futurs enseignants à intervenir tant auprès des enfants que des adolescents.

19 . Que les cours d'éducation physique, de langue seconde et d'arts soient de préférence donnés par des spécialistes qui seront préparés à intervenir en adaptation scolaire.

20 . Que les habiletés à maîtriser par le futur enseignant soient considérés comme des objectifs à poursuivre.

21 . Que l'esprit de collaboration et d'équipe soient développé de façon concrète et non théorique en formation initiale, en mettant à profit la formation pratique.